

I - DISPOSITIONS A PRENDRE DE SON VIVANT

I - 4 : DURÉE DE CONSERVATION DES PAPIERS ET DES DOCUMENTS

Notre quotidien est fait de papiers divers qu'il faut savoir gérer pour ne pas encombrer inutilement nos tiroirs.

Le délai de conservation des factures et des dossiers varie selon les domaines (banques, assurances, Impôts et Taxes, contrats, logements, santé, etc.) et le type de document.

Il s'agit de **durées minimales** pendant lesquelles il est possible de faire valoir un droit ou de réclamer un paiement relatif à ces documents.

FAMILLE / SCOLARITÉ

Nature du Document	Durée de Conservation	Observations éventuelles
Contrat de mariage et documents relatifs aux biens apportés ou acquis lors du mariage	Permanente	En cas de perte, le notaire qui a établi l'acte peut en fournir une copie
Livret de Famille	Permanente	En cas de perte, la mairie peut en fournir un duplicata
Actes d'état civil (copies et extraits)	Permanente	La plupart des procédures nécessitent un acte de - de 3 mois
Allocations familiales	5 ans	Vous avez 2 ans pour agir si vous n'avez pas touché le bon montant Le délai de reprise des allocations versées est de 5 ans en cas de fraude
Jugement de divorce, jugement d'adoption ou de changement de nom	Permanente	En cas de perte une copie peut être fournie par le tribunal du lieu du jugement
Pension alimentaire	5 ans	
Diplômes	Permanente	En cas de perte, impossible d'obtenir une copie. Vous pouvez demander une preuve de votre réussite à l'examen
Donation, Succession, Testament	Permanente	

LOGEMENT

Nature du Document	Durée de Conservation	Observations éventuelles
Factures Electricité et Gaz	5 ans	Délai pour contester une facture
Factures Eau	5 ans	Délai pour contester une facture Pour réclamer un paiement votre fournisseur a : - 4 ans (fournisseur public) - 2 ans (fournisseur privé)
Factures Téléphonie	1 an	
Preuve de restitution de matériel	2 ans	Après restitution du matériel
Factures liées à des travaux	10 ans / 2 ans	Gros œuvre : 10 ans Petits travaux (ex : fenêtres) 2 ans Dans le doute les garder 10 ans
Certificat de ramonage	1 an	
Titre de propriété	Permanente	
Certificats Conformité et Expertise	Permanente	
Règlement de copropriété	Permanente	
Paiement Charges de copropriété	10 ans	
Contrat de location - Quittances loyer	Durée de la location + 3 ans	Ces délais s'appliquent aux logements loués comme résidence principale (vides ou meublés)

BANQUE

Nature du Document	Durée de Conservation	Observations éventuelles
Relevés de compte	5 ans	Attention : un débit frauduleux ne peut être contesté que dans un délai de 18 mois
Bordereau de versement	5 ans	Constitue la preuve de remise d'argent pendant la durée de l'action civile.
Talons de chèquiers	5 ans	Durée de l'action civile. Permet de conserver les références du chèque
Chèques à encaisser	1 an + 8 jours	Ne pas attendre ce délai maxi
Tickets de carte bancaire	Jusqu'à réception du relevé de compte	
Contrat de Prêt (immobilier et consommation)	2 ans	A partir de la dernière échéance
Valeurs mobilières	5 ans	Les avis d'opéré doivent être conservés pendant la durée de détention des titres

SANTÉ

Nature du Document	Durée de Conservation	Observations éventuelles
Carnet de santé, Carte vitale	Permanente	
Carte de Mutuelle	En général 1an ou 2 ans	Dépend de l'organisme
Carte Groupe sanguin et carnet de vaccination	Permanente	
Certificats médicaux	Permanente	Afin de prévenir un retour de l'affection. Conserver radiographies, analyses
Ordonnances	Variable	3 ans lunettes 10 ans si préjudices liés au traitement Prothèse : pas de délai, conseillé permanent
Récapitulation remboursements Assurance maladie	2 ans	Délai de reprise de trop perçu
Hôpital	10 ans privé - 4 ans public	
Décompte versement indemnités journalières	Jusqu'à la retraite	

ASSURANCES

Nature du Document	Durée de Conservation	Observations éventuelles
Contrat habitation et automobile	2 ans à compter de la fin de contrat	Conserver les factures d'achat et de réparation
Contrat responsabilité civile	Permanente	
Dossier de sinistre	10 ans	Conserver les courriers et preuves de versements A vie si gravement blessé ou si séquelles à craindre
Contrat Assurance Vie	10 ans	A partir de la date à laquelle le bénéficiaire a pris connaissance de l'existence du contrat
Résiliation du contrat	2 ans	Conserver le courrier de résiliation

IMPÔTS TAXES

Nature du Document	Durée de Conservation	Observations éventuelles
Déclarations de revenus et avis d'imposition	3 ans	A compter de l'année qui suit l'imposition ; en fait 4 ans Conserver les justificatifs de réduction et abattements
Avis d'impôts locaux (taxe foncière, taxe d'habitation)	1 an	3 ans si dégrèvement, exonération
Déduction fiscale, Crédit d'impôt, Dons	3 ans	Pour justifier le bénéfice de déduction en cas de contrôle du fisc.
Dans « Votre espace particulier » de impots.gouv.fr, vous pourrez consulter la déclaration des revenus, ainsi que les avis primitifs de l'impôt sur les revenus, la taxe d'habitation et les taxes foncières des 10 dernières années.		

AUTOMOBILE

Nature du Document	Durée de Conservation	Observations éventuelles
Permis de conduire	Permanente	
Certificat d'examen du permis de conduire	4 mois	+ Jusqu'à réception du permis de conduire
Factures (achat et grosses réparations)	Tant que le véhicule est en circulation + 2 ans si revente	Responsabilité en cas de revente devant « vices cachés »
Contrôle technique	2 ans	Si revente, conserver 15 ans pour éviter tout litige avec nouveau propriétaire.
Contraventions	2 ans	Délai de prescription des peines

TRAVAIL - CHOMAGE - RETRAITE

Nature du Document	Durée de Conservation	Observations éventuelles
Contrat de travail, Bulletins de salaires	Permanent	Jusqu'à votre retraite
Allocations de chômage	3 ans	Peut être utile jusqu'à liquidation des droits à la retraite
Relevé de points caisses retraite	Permanent	Jusqu'à votre retraite
Pensions de retraite et réversion	Permanente	
Carte invalidité d'un enfant		Jusqu'à liquidation de la retraite

PAPIERS MILITAIRES

Nature du Document	Durée de Conservation	Observations éventuelles
Livret militaire	Permanente	

DÉCÈS

En cas de décès d'une personne, les délais de conservation des papiers continuent à s'appliquer et sont très utiles à garder car ils peuvent prouver des créances ou des dettes qui sont transmises aux ayants-droits lors de la succession. En outre, le versement de certaines prestations sociales ou d'assurances après le décès du bénéficiaire peuvent faire l'objet d'une action en recouvrement des ayants-droits pendant 5 ans à compter du décès.